

INFORMATION MUNICIPALE IMPORTANTE

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) lève partiellement la restriction de consommation d'eau potable



Depuis les 4 dernières campagnes de prélèvements réalisées par Véolia et l'ARS, c'est-à-dire depuis un mois, les taux de manganèse contenus dans l'eau de Saint-Ay connaissent une diminution régulière.

7 points de prélèvements sur 16 sont inférieurs à 50 µg/l, 6 sont en-dessous de 100 µg/l et 3 en-dessous de 150 µg/l.

La moyenne sur le réseau est passée, au cours de ces 4 dernières analyses de 124 à 66 µg/l.

Au vu de ces bons résultats, l'ARS lève partiellement la demande de restriction de consommation d'eau potable (recommandation de l'ARS du 26/11/2024).

Ainsi, à compter du mardi 03 décembre 2024, la distribution d'eau ne concernera plus que les enfants jusqu'à 10 ans inclus et les femmes enceintes. Les restrictions de consommation sont levées pour les tranches d'âges supérieures.

DE PLUS, LES HORAIRES DE DISTRIBUTION SERONT MODIFIÉS COMME SUIT :



- Les mardis : de 17h00 à 19h00
- Les mercredis : de 17h00 à 19h00
- Les jeudis : de 17h00 à 19h00

Afin d'effectuer une vérification sur l'âge des enfants, le livret de famille ou toute autre pièce justificative sera nécessaire.

Avec nos sentiments dévoués.

La Municipalité

